



Ecole Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône

Conservatoire à rayonnement intercommunal

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 070-257002584-20230327-2023_14-DE



Frais de scolarité 2023 - 2024

Délibération du 27 mars 2023

Comment calculer votre facturation trimestrielle ?

Votre facture est calculée en fonction de votre quotient familial, votre commune de résidence, et votre inscription.

Votre quotient familial est déterminé selon l'avis d'imposition (ou de non imposition) sur lequel l'élève est à charge.

Quotient familial mensuel =

revenu fiscal de référence (1)

divisé par 12

nombre de parts fiscales (2)

(1) Revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition)

(2) Parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Exemple : Pour un élève issu d'une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 €, le quotient familial sera de :
 $QF = 15567 \text{ divisé par } 12 = 432 \text{ €}$

3

Un enfant de cette famille inscrit en cours de flûte traversière en 1er cycle, et habitant sur une collectivité adhérente paiera 32 € par trimestre de cotisation

TARIFS TRIMESTRIELS						
Facturés en novembre, mars, juin						
HABITANTS COLLECTIVITES ADHERENTES	Atelier collectif Jardin musical, Chorale, Ensemble, Orchestre débutant, FM seule		Cursus Cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 20 à 30'		Cursus Cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 45' à 1h	
	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel
QF de 0 à 299 €	16 €	48 €	26 €	78 €	37 €	111 €
QF de 300 à 599 €	21 €	63 €	32 €	96 €	42 €	126 €
QF de 600 à 999 €	37 €	111 €	88 €	264 €	115 €	345 €
QF de 1000 à 1499 €	42 €	126 €	100 €	300 €	126 €	378 €
QF de 1500 à 1999 €	49 €	147 €	120 €	360 €	160 €	480 €
QF > à 2000 €	57 €	171 €	140 €	420 €	189 €	567 €
HABITANTS COLLECTIVITES NON ADHERENTES	Atelier collectif Jardin musical, Chorale, Ensemble, Orchestre débutant, FM seule		Cursus Cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 20 à 30'		Cursus Cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 45' à 1h	
	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel
QF de 0 à 299 €	32 €	96 €	52 €	156 €	74 €	222 €
QF de 300 à 599 €	47 €	141 €	63 €	189 €	84 €	252 €
QF de 600 à 999 €	63 €	189 €	152 €	456 €	239 €	717 €
QF de 1000 à 1499 €	85 €	255 €	207 €	621 €	258 €	774 €
QF de 1500 à 1999 €	100 €	300 €	238 €	714 €	318 €	954 €
QF > à 2000 €	110 €	330 €	276 €	828 €	375 €	1 125 €

INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE : 32€ par trimestre - Conditions d'inscription au secrétariat

ATELIERS : 5€ la séance, gratuit pour les élèves de l'EDM

Frais de gestion : 10€ par an et par famille

Frais de scolarité : Le tarif correspond à la durée du cours d'instrument. Le paiement des cotisations est trimestriel en tenant compte qu'une inscription est valable pour toute l'année scolaire.

Elèves sous tutelle, en famille d'accueil, en foyer : Application du tarif collectivité adhérente ou collectivité non adhérente QF 0 à 299€. Avis d'imposition sur lequel l'élève est à charge non obligatoire. Le lieu de résidence pris en compte est celui de l'élève sous tutelle ou de la famille d'accueil ou du foyer.

Réductions : 2ème enfant : - 20 % (sur le tarif le plus bas) / 3ème enfant et au-delà : - 30 % (sur le tarif le plus bas). Certaines collectivités peuvent apporter des aides complémentaires aux élèves participant aux pratiques collectives amateurs (harmonies...).

Location d'instrument : Le tarif de location d'un instrument est de 20€ ou 50€ par trimestre selon l'instrument. Trois trimestres facturés par année scolaire soit un total de location de 60€ ou 150€ par an.

Modalités de paiement : Vous devez fournir au secrétariat une copie de votre avis d'imposition 2022 (revenus 2021), à défaut le tarif de la tranche la plus élevée vous sera appliqué. Au-delà des quelques séances d'essai autorisées, tout trimestre commencé est dû intégralement. Vous pouvez régler votre cotisation en ligne sur notre site internet www.edm70.fr au moyen du dispositif sécurisé TIPI.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter votre secrétariat de secteur.